

TOME 1^{bis}

2020

PROGRAMME
OFFICIEL

DES COURSES D'OBSTACLE
HIPPODROMES PMH



FRANCE
GALOP

DU 11 MAI AU 31 MAI 2020

Programme approuvé par :

FRANCE GALOP

46, place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

Sous réserve de l'approbation
du Ministère de l'Agriculture

Service Technique

Téléphone : 01.49.10.20.30

© 2020 - France Galop

N° Éditeur : 1241-2678

AVERTISSEMENT

PROGRAMME PMH

La brochure PROGRAMME PMH comprend les courses des hippodromes n'organisant pas de réunion complète Premium.

Les courses PMH des hippodromes organisant 1 réunion complète Premium sont publiées dans la brochure PROGRAMME NATIONAL.

Modifications aux programmes

Les modifications éventuelles aux courses contenues dans cette brochure sont publiées.

En ligne sur le site de FRANCE GALOP

www2.france-galop.com

Espace Professionnel

Rubrique: Courses - Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

Conditions

Les courses faisant l'objet des programmes insérés dans cette brochure sont régies par le Code des Courses et par les Conditions Générales publiées au Bulletin Officiel.

Toute personne qui engage, fait courir un cheval ou possède une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé ou courant dans une course publique, toute personne soumise aux dispositions du Code des Courses au Galop, toute personne admise à se servir des terrains de courses et d'entraînement de la Société France Galop sont réputées connaître lesdits Code et Règlements. Elles se soumettent, par là même, sans réserve, à toutes leurs dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter. (Article premier du Code des Courses au Galop).

Les Conseils d'Administration des Sociétés, dont les programmes sont insérés dans cette brochure, se réservent la faculté de modifier en ce qui concerne le programme de leur Société, les chiffres fixés, à titre de valeur nominale, d'allocations ou de qualifications, ainsi que le montant, la répartition et l'affectation des versements à l'engagement, des entrées et des forfaits, dans les conditions de courses publiées ci-après. En outre, ils délèguent à leurs Commissaires le droit, à tout moment et selon les circonstances, d'annuler les courses de leur propre programme, de les reporter à une autre date ou sur un autre hippodrome et d'y apporter toutes les modifications qui seraient jugées nécessaires.

Les conditions de courses publiques, qui seules font foi et engagent les parties, sont celles dont le texte est publié dans la présente brochure ou en cas de modification dans les rubriques suivantes :

www2.france-galop.com (espace professionnel)

Rubriques :

- Courses / Par date et hippodrome
- Courses / Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

Agenda

Afin de faciliter votre tâche, vous pouvez vous abonner aux agendas qui reprennent, jour par jour, l'ensemble des déclarations à effectuer (Premium et PMH) pour toutes les réunions de plat et d'obstacle.

Il est disponible sous la forme d'un classeur anneaux à feuillets mobiles.

Demandez à consulter cette publication dans les B.T.R. ou à notre secrétariat.

Avis

Courses AQPS

À la suite de la création du Stud Book AQPS les courses (Plates et Obstacles) réservées jusqu'à présent aux chevaux nommés "Autres Que de Pur Sang" conservent le marquage Autre Que de Pur Sang dans les brochures officielles de programmes mais leurs conditions sont libellées :

Pour chevaux n'étant pas de race Pur Sang

TROPHEE NATIONAL DE CROSS HARAS DU LION

Le Trophée National de Cross Haras du Lion couvre la période du 12 janvier 2020 au 25 octobre 2020.

ARTICLE 1 : liste des courses ouvrant droit à l'obtention de points dans le cadre du Trophée National de Cross Haras du Lion figurent en annexe.
(Ordre Chronologique)

ARTICLE 2 : ATTRIBUTION DES POINTS

- Chaque cheval ayant pris part à une épreuve remportera 1 point
(sauf ceux classés dans les 5 premiers).
- Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera 4 points
- Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera 6 points
- Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera 8 points
- Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera 12 points
- Le cheval ayant obtenu la première place remportera 20 points

À l'issue de l'épreuve de Saumur, les récompenses seront attribuées en fonction du cumul du nombre de points. En cas d'égalité de points, les chevaux seront départagés de la manière suivante :

- Priorité sera donnée à celui qui aura le plus grand nombre de victoire ;
- En cas - à nouveau - d'égalité priorité sera donné à celui qui aura obtenu le plus de secondes places ;
- Et ainsi de suite.

Ne pourront participer au classement final que les chevaux ayant pris part au moins à trois des épreuves du Trophée National de Cross Haras du Lion.

ARTICLE 3: DOTATION

Le propriétaire du vainqueur du Trophée National de Cross Haras du Lion recevra 28 000 €.

Le propriétaire du second recevra 15 000 €.

Le propriétaire du troisième recevra 7 000 €.

Les sommes seront versées au propriétaire du cheval déclaré à France Galop à la date où la dernière épreuve du championnat se sera courue. Le versement sera effectué au crédit du compte du propriétaire ouvert à France Galop. Si le cheval fait l'objet d'un contrat d'association ou de location, la répartition se fera au même titre que les allocations perçues et selon les conditions fixées par ledit contrat.

France Galop remettra en outre un trophée à l'entraîneur du cheval vainqueur (l'entraîneur au moment de la dernière participation au championnat) France Galop remettra en outre un souvenir au jockey ayant obtenu le plus grand nombre de point. Un classement particulier sera effectué pour les jockeys sur la base suivante :

- chaque jockey ayant pris part à une épreuve remportera 1 point (sauf ceux classés dans les 5 premiers) ;
- Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera 4 points ;
- Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera 6 points ;
- Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera 8 points ;
- Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera 12 points ;
- Le cheval ayant obtenu la première place remportera 20 points.

France Galop remettra en outre un souvenir à l'éleveur du cheval vainqueur.

CHALLENGE CRYSTAL CUP

(Sous réserve de l'Approbation de la Commission "Crystal Cup")

Calendrier 2020

PAU	(L)	75 000	2 février
CHELTENHAM		74 000	11 mars
FONTAINEBLEAU	(L)	48 000	1 ^{er} avril
LE LION D'ANGERS	(L)	100 000	21 mai
WROCLAW		40 000	7 juin
WAREGEM		100 000	27 août
CRAON	(L)	75 000	1 ^{er} septembre
MERANO		40 000	26 septembre
PARDOBICE		178 000	11 octobre
COMPIEGNE	(L)	48 000	11 novembre
CHELTENHAM		48 000	À définir

Le Challenge de la **CRYSTAL CUP** couvre la période du 1^{er} février à décembre 2020.

Les propriétaires, les entraîneurs, les jockeys et les chevaux classés dans les six premiers se verront attribuer un certain nombre de points qui peuvent varier en fonction du lieu d'entraînement et de la course.

Courses disputées **dans le pays d'entraînement** 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1.

Courses disputées **en dehors du pays d'entraînement** 9 - 7,5 - 6 - 4,5 - 3 - 1,5.

Les participants aux neuf premières courses de **Crystal Cup** recevront 0,5 point de bonus et tous les participants à la dernière épreuve de Cheltenham, en décembre recevront un bonus supplémentaire de 1 point.

(voir Face-Book - Crystal Cup)
www.crystalcup.org

Trophée National de Cross Haras du Lion



Calendrier 2020

Dimanche	12 janvier	Pau
Samedi	7 Mars	Mont de Marsan
Samedi	6 juin	Lyon Parilly
Dimanche	28 juin	Lignières
Dimanche	5 juillet	Corlay
Dimanche	19 juillet	Vittel
Dimanche	2 août	Granville
Samedi	15 Août	Pompadour
Dimanche	16 août	Le Pertre
Vendredi	18 Septembre	Vichy
Dimanche	11 octobre	Le Pin au Haras
Dimanche	25 octobre	Saumur

Type Général de Conditions

Poids : 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8000 cette année et par 18000 l'année dernière.

DURTAL(1^{re} catégorie)

Diurne

0213 138

3463 PRIX TABLE AU ROI
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)**4000 m** **Lundi 11 mai 2020** à 10 h 30**16000€**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

Parcours n° GP

Lundi 11 mai 2020 à 10 h 30

3464 PRIX DE BOUTIGNER
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4900 m

16 000 €

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On saute 2 fois les nouveaux Passage de Route)

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 13 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 14 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 14 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 15 mai 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 15 mai 2020	10 h 30 Boulogne

DAX**(1^{re} catégorie)****Diurne****0516 142****3237** PRIX L. MOYNAC
(Haies)**3500 m Mercredi 13 mai 2020 à 10h30****13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

14 partants maximum**3238** PRIX DU JARDIN D'ABESSE
(Haies - Mâles et Hongres)**3500 m****13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

14 partants maximum

Mercredi 13 mai 2020 à 10h30

3243 PRIX EDOUARD VII**3500 m**

(Haies - Femelles)

13 000€

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

14 partants maximum

3242 PRIX FRAGILITE**3500 m**

(Haies)

13 000€

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course d'une dotation totale de 16.000, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

14 partants maximum

3239 PRIX JEAN PIERRE DARTENUCQ
(Haies)**3800 m** Mercredi 13 mai 2020 à 10h30**13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu, en courses de haies, une allocation de 6.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

14 partants maximum

3240 PRIX RENE AGNES
(Steeple-Chase)**3800 m****13 000 €**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000 ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

Parcours n° 2 14 partants maximum

Mercredi 13 mai 2020 à 10 h 30

3241 PRIX JEAN PIERRE LOISEAUX (Steeple-Chase)

4100 m

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

Parcours n° 1 14 partants maximum

Forfaits :	Samedi 16 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 18 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 18 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 19 mai 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 19 mai 2020	10 h 30 Boulogne

SAINT-BRIEUC

(1^{re} catégorie)

Diurne

0151 142

3358 PRIX JEAN JAFFRAIN (Haies)

3800 m

15 000 €

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas été classés dans les trois premiers d'une course à obstacles de dotation totale de 15.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3467 PRIX GEORGES LECHRIST
(Haies)**3800 m** Mercredi 13 mai 2020 à 10h30**14000€**

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3359 PRIX LOUIS MARTEIL
(Steeple-Chase)**3700 m****16000€**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Mercredi 13 mai 2020 à 10 h 30

3360 PRIX DE CRAON
(Steeple-Chase)

4200 m

16 000€

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

15 partants maximum

Forfaits :	Samedi 16 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 18 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 18 mai 2020	11 h 30 B. T.R. de l'Ouest
Annul. Part. :	Mardi 19 mai 2020	10 h 30 B. T.R. de l'Ouest
Montes :	Mardi 19 mai 2020	10 h 30 B. T.R. de l'Ouest

STRASBOURG

(Pôle Régional)

Diurne

0907 142

PRIX MANEGE JAEGER ET MOULIN

3638 GERLINGER

(Haies)

3800 m Mercredi 13 mai 2020 à 10h30**13000€**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3637 PRIX BOISSONS HETZEL - METEOR

(Steeple-Chase)

3400 m**13000€**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les pouliches et pouliches n'ayant pas jamais couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Mercredi 13 mai 2020 à 10 h 30

3639 PRIX MARTINE ET MICHEL LUTZ
(Steeple-Chase)

4 000 m

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 16 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 18 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 18 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 19 mai 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 19 mai 2020	10 h 30 Boulogne

CRAON

(Pôle Régional)

Diurne

0212 145

3410 PRIX DE LA TOUCHE**3700 m** Vendredi 15 mai 2020 à 10h30

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

17000€

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3411 PRIX HERACLES**3700 m**

(Steeple-Chase - Femelles)

17000€

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 8.000 ; les 5 ans n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 4 ans , 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Vendredi 15 mai 2020 à 10h30

3354 PRIX DES GERBERAS

4100 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10 000€

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

Parcours n° 14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 20 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 21 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 21 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 22 mai 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 22 mai 2020	10 h 30 Boulogne

POMPADOUR(1^{re} catégorie)

Diurne

0540 145

3244 PRIX MARCEL DELORD
(Haies - Anglo-Arabs 12,5 et plus)**3900 m** Vendredi 15 mai 2020 à 10h30**19000€**

(9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12, 5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas reçu 25.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18, 5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37, 5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

18 partants maximum

3245 PRIX ADRIEN ET FREDERIC TARNEAUD
(Haies)**3900 m****16000€**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

18 partants maximum

Vendredi 15 mai 2020 à 10h30

3246 PRIX ANDRE VALAT

4200 m

(Steeple-Chase - Anglo-Arabes 12,5 et plus)

20 000€

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop

INTERNATIONAL-CLASSE A

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, de leur pays d'origine, comptant au moins 12, 5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 30.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18, 5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37, 5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

18 partants maximum

3247 PRIX NIKANOR**5 000 m****Vendredi 15 mai 2020 à 10h30**

(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabes 12,5 et plus)

30 000 €

(14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) – dotation France Galop

INTERNATIONAL CLASSE A

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, de leur pays d'origine, comptant au moins 12, 5 % de sang arabe. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18, 5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37, 5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 20 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 21 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 21 mai 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 22 mai 2020	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 22 mai 2020	10 h 30 Toulouse

LIGNIÈRES

(2^e catégorie A)

Diurne

0711 152

Vendredi 22 mai 2020 à 10 h 30

3583 PRIX NUPSALA**3 600 m**

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

13 000€

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de Race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3584 PRIX TIVOLI**4 300 m**

(Steeple-Chase)

13 000€

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(on ne saute pas la banquette).

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3585 PRIX VIDEO ROCK**4800 m****Vendredi 22 mai 2020 à 10h30**

(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de Race Pur Sang, les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

PRIX GRETT ARTS MANUELS - HARAS DE**3586 SAINT VOIR****4800 m**

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 €

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 21.000 **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 27 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Judi 28 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Judi 28 mai 2020	11 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 29 mai 2020	10 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Montes :	Vendredi 29 mai 2020	10 h 30 B.T.R. du Centre-Est

ROYAN-LA PALMYRE

(2^e catégorie A)

Diurne

0528 152

Vendredi 22 mai 2020 à 10 h 30

3230 PRIX DE POMPADOUR **3500 m**
(Haies)**15 000€**

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni couru deux fois, ni reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches ayant reçu 1.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX DE L'AGGLOMERATION ROYAN

3232 ATLANTIQUE **4100 m**
(Haies - À réclamer)**11 000€**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre les chevaux ayant cette année en courses de haies reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 27 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 28 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 28 mai 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 29 mai 2020	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 29 mai 2020	10 h 30 Toulouse

SENONNES-POUANCÉ(2^e catégorie A)

Diurne

0241 152

3474 PRIX DE L'ANJOU

(Haies)

3200 m Vendredi 22 mai 2020 à 10h30**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3475 PRIX FRANCE BLEU MAINE

(Haies)

3600 m**11 000 €**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Vendredi 22 mai 2020 à 10h30

3476 PRIX PAUL BALME**3 800 m**

(Haies - À réclamer)

11 000€

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k. En outre les chevaux ayant, cette année en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

3478 PRIX DE SAINT AIGNAN**4 750 m**

(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000€

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000, les 6 ans n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Au regard de la date d'appréciation de la validité des engagements, de l'incertitude des mesures sanitaires et des contrôles aux frontières qui seront imposés par les pouvoirs publics aux dates des courses figurant au planning prévisionnel et de la progressivité de la reprise de l'activité hippique sur le territoire, les courses se courant jusqu'au 31 mai 2020 inclus seront ouvertes aux seuls titulaires d'une autorisation délivrée par FRANCE GALOP, sauf cas particulier de confinement en France.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 27 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Judi 28 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Judi 28 mai 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 29 mai 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 29 mai 2020	10 h 30 Boulogne

Index

Date des journées de courses

(indicateur des catégories d'hippodromes)

Dates de réunion par hippodrome

Liste des noms de prix

Courses par âge et catégorie

Bureaux technique régionaux

Adresses utiles

Dates des journées de courses


date	hippodrome	page
Dimanche 17 mai 2020	DURTAL (1 ^{re} catégorie)	11
Jeudi 21 mai 2020	DAX (1 ^{re} catégorie)	13
	SAINT-BRIEUC (1 ^{re} catégorie)	16
	STRASBOURG (Pôle Régional)	19
Dimanche 24 mai 2020	CRAON (Pôle Régional)	21
	POMPADOUR (1 ^{re} catégorie)	23
Dimanche 31 mai 2020	LIGNIERES (2 ^e catégorie A)	26
	ROYAN-LA PALMYRE (2 ^e catégorie A)	28
	SENONNES-POUANCE (2 ^e catégorie A)	29

Dates de réunion par hippodrome

hippodrome	date	stalle	page
CRAON (Pôle Régional)	24 mai		21
DAX (1^{re} catégorie)	21 mai		13
DURTAL (1^{re} catégorie)	17 mai		11
LIGNIERES (2^e catégorie A)	31 mai		26
POMPADOUR (1^{re} catégorie)	24 mai		23
ROYAN-LA PALMYRE (2^e catégorie A)	31 mai		28
SAINT-BRIEUC (1^{re} catégorie)	21 mai		16
SENONNES-POUANCE (2^e catégorie A)	31 mai		29
STRASBOURG (Pôle Régional)	21 mai		19

	Prix			
nom du prix	date	hippodrome	n° programme	page
ADRIEN ET FREDERIC TARNEAUD	24 mai	POMPADOUR	3245	23
ANDRE VALAT	24 mai	POMPADOUR	3246	24
BOISSONS HETZEL - METEOR	21 mai	STRASBOURG	3637	19
BOUTIGNER	17 mai	DURTAL	3464	12
CRAON	21 mai	SAINT-BRIEUC	3360	18
EDOUARD VII	21 mai	DAX	3243	14
FRAGILITE	21 mai	DAX	3242	14
FRANCE BLEU MAINE	31 mai	SENONNES-POUANCE	3475	29
GEORGES LECHRIST	21 mai	SAINT-BRIEUC	3467	17
GERBERAS	24 mai	CRAON	3354	22
GRETT ARTS MANUELS - HARAS DE SAINT VOIR	31 mai	LIGNIERES	3586	27
HERACLES	24 mai	CRAON	3411	21
JARDIN D'ABESSE	21 mai	DAX	3238	13
JEAN JAFFRAIN	21 mai	SAINT-BRIEUC	3358	16
JEAN PIERRE DARTENUCQ	21 mai	DAX	3239	15
JEAN PIERRE LOISEAUX	21 mai	DAX	3241	16
L. MOYNAC	21 mai	DAX	3237	13
L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE	31 mai	ROYAN-LA PALMYRE	3232	28
L'ANJOU	31 mai	SENONNES-POUANCE	3474	29
LOUIS MARTEIL	21 mai	SAINT-BRIEUC	3359	17
MANEGE JAEGER ET MOULIN GERLINGER	21 mai	STRASBOURG	3638	19
MARCEL DELORD	24 mai	POMPADOUR	3244	23
MARTINE ET MICHEL LUTZ	21 mai	STRASBOURG	3639	20
NIKANOR	24 mai	POMPADOUR	3247	25
NUPSALA	31 mai	LIGNIERES	3583	26
PAUL BALME	31 mai	SENONNES-POUANCE	3476	30
POMPADOUR	31 mai	ROYAN-LA PALMYRE	3230	28
RENE AGNES	21 mai	DAX	3240	15
SAINTE AIGNAN	31 mai	SENONNES-POUANCE	3478	30
TABLE AU ROI	17 mai	DURTAL	3463	11
TIVOLI	31 mai	LIGNIERES	3584	26
TOUCHE	24 mai	CRAON	3410	21
VIDEO ROCK	31 mai	LIGNIERES	3585	27

lexique

Ar	À réclamer
Hand.	Handicap
Hand. Cat.	Handicap de catégorie
Hand. Div.	Handicap divisé
J & JJ	Jockeys & jeunes jockeys n'ayant pas gagné (x) course
A & JJ	Apprentis & jeunes jockeys
GR & C	Gentlemen-riders & cavalières
GR	Gentlement-riders
Cav.	Cavalières
Va	Course avec valeur handicap < x
	Piste en sable fibré

Courses par âge et catégorie

Haies Conditions 3 ans

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
21-05	Dax	13 000	3 ans			L. MOYNAC		3 500
31-05	Royan Pal.	15 000	3 ans			POMPADOUR		3 500
31-05	Senonnes	11 000	3 ans			DE LANJOU		3 200

Haies Conditions 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
21-05	Dax	13 000	4 ans	M H		ABESSE		3 500
21-05	Dax	13 000	4 ans	F		EDOUARD VII		3 500
21-05	St Brieuc	15 000	4 ans			JEAN JAFFRAIN		3 800
24-05	Pompadour	19 000	4 & 5			MARCEL DELORD	AA 12,5% &+	3 900
31-05	Senonnes	11 000	4 ans			DU TREULON		3 600

Steeple-Chases Conditions 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
21-05	Dax	13 000	4 ans			RENE AGNES		3 800
21-05	St Brieuc	16 000	4 ans			LOUIS MARTEIL		3 700
21-05	Strasbourg	13 000	4 ans			HETZEL		3 400
24-05	Craon	17 000	4 ans			DE LA TOUCHE	AQPS	3 700
24-05	Craon	17 000	4 & 5	F		HERACLES		3 700
31-05	Lignéres	13 000	4 & 5			NUPSALA	AQPS	3 600

Haies Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
31-05	Royan Pal.	11 000	5 & +			LA PALMYRE		4 100
31-05	Senonnes	11 000	5 & +			DE LA TAUDE		3 800

Haies Conditions 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
21-05	Dax	13 000	5 ans			FRAGILITE		3 500
21-05	Dax	13 000	5 & +			DARTENUCQ		3 800
21-05	St Brieuc	14 000	5 ans			LECHRIST		3 800
21-05	Strasbourg	13 000	5 & +			JAEGER		3 800
24-05	Pompadour	16 000	5 & +			TARNEAUD		3 900

Courses par âge et catégorie

Steeple-Chases Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.
24-05	Craon	10 000	5 & +			DES GERBERAS	7-9, de 2 en 2	4 100

Steeple-Chases Conditions 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
17-05	Durtal	16 000	5 & +			TABLE AU ROI	AQPS	4 000
21-05	Dax	13 000	5 & +			JP LOISEAUX		4 100
21-05	St Brieuc	16 000	5 ans			DE CRAON		4 200
21-05	Strasbourg	13 000	5 ans			LUTZ		4 000
24-05	Pompadour	20 000	5 & +			ANDRE VALAT	AA 12,5% &+	4 200
31-05	Lignières	13 000	5 & +			TIVOLI		4 300

Steeple-Chases-Cross-Countries

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
17-05	Durtal	16 000	5 & +			DE BOUTIGNER		4 900
24-05	Pompadour	30 000	5 & +			NIKANOR	AA 12,5% &+	5 000
31-05	Lignières	13 000	5 & 6			VIDEO ROCK	AQPS	4 800
31-05	Lignières	13 000	5 & +			SAINT VOIR		4 800
31-05	Senonnes	16 000	5 & 6			SAINT AIGNAN		4 750

Bureaux Techniques Régionaux

OUEST

8, boulevard Lelasseur, BP 20.101 – 44001 Nantes Cedex 01
Tél.: 02.40.40.19.48
Fax: 02.40.40.00.08

ANJOU-MAINE

Hippodrome d'Eventard, BP 63.081, chemin Chabolais – 49017 Angers Cedex 02
Tél.: 02.41.21.18.28
Fax: 02.41.21.18.29

BASSE-NORMANDIE

4, rue des Ecuycères – 14500 Vire
Tél.: 02.31.68.09.04
Fax: 02.31.68.51.73

HAUTE-NORMANDIE

70, avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen
Tél.: 02.35.66.58.28
Fax: 02.35.65.09.66

SUD-OUEST

Toulouse: Hippodrome de La Cépière, 1 chemin des Courses – 31100 Toulouse
Tél.: 05.61.49.63.63
Fax: 05.61.49.09.96

SUD-EST

Hippodrome de Marseille-Borély, 16 avenue Bonneveine – 13008 Marseille
Tél.: 04.91.25.50.32
Fax: 04.91.79.47.33

CENTRE-EST

Hippodrome de Parilly, 4 avenue Pierre Mendès-France – 69676 Bron Cedex
Tél.: 04.78.77.45.55
Fax: 04.78.74.44.28

NORD

Hippodrome du Petit Saint-Jean, BP 0.834 – 80008 Amiens Cedex 01
Tél.: 03.22.52.22.70 ou 03.22.52.23.84
Fax: 03.22.43.53.03

EST

Hippodrome, 4 avenue de La Forêt de Haye, BP 82 – 54503 Vandœuvre Les Nancy
Tél.: 03.83.44.20.44
Fax: 03.83.44.23.18



FRANCE
GALOP

Brochure éditée par FRANCE GALOP